

ÉDITO

Les enjeux de souveraineté économique pour la France

Par **Bernard Cazeneuve**



Diplômé de Sciences Po Bordeaux, Bernard Cazeneuve est un ancien homme politique français, membre du Parti socialiste de 1987 à 2022. Ancien maire de Cherbourg-Octeville et député de la

Manche, il a été nommé en 2012 ministre délégué aux Affaires européennes dans le gouvernement Ayrault, avant d'être nommé ministre délégué au Budget en 2013. Il a également été ministre de l'Intérieur sous les gouvernements Valls, entre 2014 et 2016, année durant laquelle il a été nommé Premier ministre de François Hollande. Depuis 2017, il est associé dans le cabinet August Debouzy où il intervient essentiellement sur les aspects de compliance et de conformité internationale.

renseignement européens. À titre d'exemple, le système d'information Schengen permet un échange de 75 millions d'informations par an, relatives aux alertes concernant des personnes et objets recherchés ou disparus. Cette coopération européenne en matière de sécurité est un gage, pour la France, de maintien de sa souveraineté et de sa sécurité nationale. S'agissant de la dimension économique, la coopération européenne s'inscrit là encore dans plusieurs cadres. Sur le plan juridique d'abord : l'Europe et la France ont subi, à maintes reprises, l'extraterritorialité du droit américain, a fortiori des sanctions relatives à la corruption. Promulgué à la suite du Watergate en 1977, et ayant acquis un statut extraterritorial en 1998, le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) permet au ministère américain de la Justice (DoJ) de se déclarer compétent pour poursuivre toute entreprise jugée coupable d'acte de corruption, pour peu qu'elle ait conclu des contrats en dollars, dispose d'une filiale sur le sol américain, voire ait échangé des mails via des serveurs basés aux États-Unis.

L'exemple d'Alstom est éloquent. Ainsi, Bernard Cazeneuve insiste sur la nécessité, pour l'Union européenne, de prévoir un cadre juridique similaire, en s'appuyant sur l'article 83 du traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne. Le droit est un instrument de puissance qui ne doit pas être oublié.

Sur le plan industriel ensuite : la crise du COVID-19 a démontré toute la dépendance de la France et de l'Europe aux pays exportateurs de molécules et de principes actifs : les États-Unis, l'Inde et surtout la Chine. En 2020, Emmanuel Macron avait promis de relancer la production de paracétamol sur le sol national, a minima sur le territoire européen. Si cette relocalisation est en cours, elle prend du temps. Pour autant, Bernard Cazeneuve rappelle que nos alliés - mais néanmoins concurrents - comme les États-Unis, apportent des financements importants pour inciter les industriels, y compris étrangers, à investir sur leur sol. L'exemple le plus parlant est celui de l'annonce par

le gouvernement américain, au sein de l'Inflation Reduction Act, d'un grand plan de crédits d'impôts (enveloppe considérée de plusieurs centaines de milliards de dollars) qui va permettre d'avoir un effet de levier considérable pour accélérer le financement de la transition écologique et accroître la souveraineté énergétique du pays. Safran s'apprête déjà à relocaliser aux États-Unis certaines de ses activités afin de profiter de ces crédits d'impôts et de leurs effets. L'ancien Premier Ministre souligne néanmoins que de notre côté, en France, nous n'apprécions pas particulièrement les crédits d'impôts, a fortiori en tant que ministre du Budget.

La question de la dette apparaît toutefois centrale dans les réflexions d'avenir. Bernard Cazeneuve alerte sur ce qui pourrait devenir un sujet crucial en quelques heures seulement en raison de la volatilité des taux.

Dès lors, car la souveraineté française ne se fonde pas entièrement dans la souveraineté européenne - notamment en matière d'industries nationales stratégiques -, il incombe aux décideurs de donner à la politique de souveraineté économique française les moyens de ses ambitions. Cela consiste dans un premier temps à une meilleure dotation des fonds d'investissements chargés de soutenir des startups prometteuses dans des domaines stratégiques. En parallèle, il s'agit de renforcer et compléter le corpus juridique établi pour protéger les entreprises françaises contre des OPA hostiles (Décret Montebourg, Loi Pacte...). Pour finir, il s'agit, pour Bernard Cazeneuve, d'investir plus de moyens dans l'éducation pour éviter une fuite des cerveaux vers d'autres pays, de revaloriser des filières techniques dans une perspective de réindustrialisation de la France, ou encore de développer les cursus universitaires relatifs aux questions de souveraineté et d'intelligence économique ●

À l'occasion d'un petit déjeuner-débat organisé ce jeudi 6 avril par l'ADIT et ESL & Network, Bernard Cazeneuve a pu exposer sa vision des enjeux et de l'avenir de la souveraineté économique de la France. Ont été abordées les questions d'extraterritorialité du droit, de nécessaire coopération européenne ainsi que de volonté politique quant à la protection et la défense des entreprises stratégiques françaises face aux risques de prédation étrangère.

« Attachés à la souveraineté, nous ne pouvons nous permettre d'être souverainistes »

Rappelant la dimension protectionniste attachée à la notion de « souverainisme », Bernard Cazeneuve a évoqué la nécessaire coopération qu'il convient d'entretenir avec nos voisins européens afin de défendre la souveraineté française. Prenant l'exemple des attentats qu'a connus la France en 2015, l'ancien Premier Ministre a souligné l'importance du partage d'informations relevant du risque terroriste entre les différents services de police et de

REGARD D'EXPERT

Innovation, bons sentiments et poker menteur

Par Philippe Reclus



Philippe Reclus, associé senior chez ESL, a été directeur adjoint de la rédaction du Figaro, en charge de l'économie. Il a créé et dirigé la fondation Croissance Responsable, émanation de Croissance Plus, abritée par l'Institut de France. Il anime un séminaire à l'École Polytechnique consacré à « L'entreprise et ses stakeholders ».

Le métavers, la conduite autonome, ChatGPT... Une cavalcade d'innovations dites « de rupture » se succèdent au point de donner le tournis à certains et pousser jusqu'aux éminences les plus reconnues à réclamer un temps mort. Faut-il voir dans cet affolement soudain un coup de stress provoqué par l'extraordinaire accélération de la circulation des idées et des informations ? Ou assiste-t-on vraiment à un changement de paradigme ? Le cas des robots conversationnels reposant sur les logiciels d'intelligence artificielle – le plus connu, ChatGpt, mais aussi, Bard, Ernie, Midjourney, Dall-E... – est éloquent.

Pas un jour sans qu'une prise de position, une décision, une nouvelle application ne viennent remettre une pièce dans le juke-box de l'irruption fracassante de l'intelligence artificielle dans notre quotidien. Bill Gates évoque une rupture technologique majeure, aussi puissante que l'ordinateur personnel et internet. Goldman Sachs chiffre à 300 millions le nombre d'emplois menacés par cette nouvelle technologie. OpenAI et l'université de Pennsylvanie estiment que 80 % des salariés américains seront affectés par l'IA générative pour au moins 10 % de leurs tâches. Le gouvernement italien bloque, ses homologues allemands, espagnols et canadiens enquêtent. En France, deux premières plaintes sont déposées. La publication de la lettre ouverte des chercheurs en IA accompagnés par Elon Musk pour réclamer un moratoire de six mois vient conforter en creux l'idée qu'un tsunami est en train de se produire. Sans que l'on distingue vraiment si cette intervention de Musk

est la traduction de cette sidération qui agite les esprits, au nom de la défense de l'intérêt général, ou bien si elle répond à des soucis plus triviaux de gens qui ont peur d'être distancés et reconnaissent que dans le match en cours, le gagnant (en l'occurrence ChatGPT) est bien parti pour rafler la mise. Il est tout aussi cocasse de voir certains militer pour l'érection d'une ligne Maginot contre l'IA : nous savons très bien que cela ne protège de rien. Au regard du développement exponentiel de la puissance des microprocesseurs, il n'existe pas de grand moyen de contrôler l'IA. À moins d'être en Chine, où l'administration du cyberspace vient de prévenir que les robots conversationnels des entreprises d'IA devront « incarner les valeurs socialistes fondamentales et ne contenir aucun contenu qui préconise le renversement du système socialiste ».

L'IA peut être considérée comme dangereuse, non en elle-même mais par l'usage qu'on en fera.

Une manipulation, dans un contexte de crise géopolitique, pourrait ainsi se diffuser à grande échelle et influencer fortement les opinions. De tous côtés, des recommandations fusent donc sur la nécessité d'une charte éthique. Très bien.

Mais encore ? Les pouvoirs publics et les régulateurs ont-ils les moyens d'imposer à temps des normes et des règles de gouvernance s'appliquant de manière universelle ? Pour encadrer les usages malveillants, pour structurer le marché. Le problème, c'est que le législateur risque d'être toujours en retard d'une guerre tant les acteurs de la tech ont pris de l'avance dans les recherches et les expérimentations. L'idée d'une autorégulation est aussi sympathique, mais elle repose sur du non contraignant et une mosaïque de recommandations disparates. Alors où trouver des garde-fous ? D'abord dans la bonne utilisation du temps. Face à l'emballement actuel, la surréaction est aussi mauvaise conseillère que la procrastination. Toute grande mutation technologique conduisant à changer les conditions de vivre, de travailler, de s'informer nécessite plus de temps qu'on l'imagine et passe par des périodes de tâtonnement. La doxa du jour énonce que tous les métiers surexposés au traitement de l'information sont à court terme menacés. Avocats, médecins, développeurs, hackers, banquiers, sténographes, journalistes, écrivains, enseignants... vont voir leur façon de travailler remise en cause.

Il faudra toutefois du temps pour organiser cette mutation. Les entreprises les premières sont incapables de bouleverser en quelques mois leur mode de travail, l'utilisation de nouveaux outils, bref se réinventer. Le véritable défi n'est-il pas plutôt celui d'aider le maximum de gens à s'adapter dès maintenant, les former pour qu'ils utilisent efficacement une technologie que les plateformes numériques mettent à leur portée pour un coût marginal ? D'identifier les sources ? De définir les types d'emplois que cela peut créer, plutôt que réclamer une pause ? Mieux vaudrait investir puissamment et rapidement dans la formation à l'utilisation d'une technologie dont le principal danger est de produire



un résultat non-sourcé à partir de milliards de données non-vérifiées ? Là est l'enjeu.

L'humanité a toujours su générer ses mécanismes auto-correcteurs pour bloquer les inventions les plus inutiles au bien commun, à l'efficacité économique, sociale et environnementale. Que dire des cryptomonnaies, dévoiement de la blockchain (une technologie intéressante) par des manipulateurs ? Que dire du métavers, utilisé par Facebook pour tenter de se réinventer (Meta) après le flop de Second Life – avant, sans doute, une nouvelle tentative – ?

ChatGPT n'est pas une nouvelle fausse idée révolutionnaire comme certains veulent le présenter, mélangeant bons sentiments et calculs financiers, dans l'idée de gagner du temps pour mettre au point leur propre technologie. Comme le prouve Elon Musk lui-même, capable de formuler ses appréhensions tout en lançant en même temps sa propre start up d'intelligence artificielle, X.AI, il faudra encore du temps pour que cette technologie s'installe. C'est ce temps qu'il ne faut pas gâcher. Plutôt que rester les bras croisés, mieux vaudrait chercher à anticiper dès maintenant ce changement de monde qui adviendra sous une forme plus aboutie et mature. À moins de le subir ●



REGARD D'EXPERT

Peut-on parler d'un rapprochement saoudo-syrien ?

Par Bertrand Besancenot



Bertrand Besancenot est Senior Advisor chez ESL & Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au

Qatar en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie Saoudite en 2007. En février 2017, il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen Orient.

l'isolement de la Syrie n'était pas praticable ». Il avait ajouté le 8 mars « qu'un engagement avec la Syrie pourrait éventuellement mener à son retour au sein de la Ligue Arabe, mais qu'à ce stade il était prématuré d'en parler ».

Que peut-on en conclure ?

L'Arabie Saoudite s'est toujours considérée comme un leader du monde arabe et entend affirmer ce rôle dans la période présente. Elle prend acte que plusieurs pays arabes ont maintenu ou renoué les relations avec le régime de Damas, et parmi eux des États proches du royaume : Egypte, Jordanie, Émirats Arabes Unis, Bahreïn. Elle constate aussi que le régime de Bachar el Assad a réussi à se maintenir au pouvoir grâce à l'aide de la Russie et de l'Iran et que l'opposition syrienne – qu'elle a soutenu – n'est plus guère opérationnelle.

Dans ces conditions, le réalisme amène à envisager de reprendre contact avec le régime syrien, mais pas à n'importe quelle condition. L'Arabie saoudite se veut en effet « rassembleuse » du monde arabe et c'est à ce titre qu'elle conteste l'ingérence de l'Iran dans plusieurs pays de la région (Irak, Syrie, Liban, Yémen). La reprise des relations consulaires avec Damas devrait donc permettre d'établir des contacts officieux pour discuter des conditions d'une reprise des relations diplomatiques et du retour de la Syrie au sein de la Ligue Arabe. Mais il est clair que Riyad insistera pour une réduction de l'influence iranienne en Syrie. Est-ce que le président Assad est prêt à l'envisager sérieusement ? On peut en douter. Du côté saoudien on a – à juste titre – des interrogations sur la fiabilité des engagements de Bachar el Assad. La route vers une normalisation des relations saoudo-syriennes risque donc de ne pas être aisée, d'autant plus que d'importants alliés de Riyad – à commencer par Washington – sont toujours très réservés à l'idée d'une reconnaissance du régime syrien ●

Plusieurs médias internationaux ont fait état d'un rétablissement des relations diplomatiques entre Riyad et Damas, y voyant un nouveau signe d'un « redessinage » de la carte moyen-orientale.

Cette présentation a conduit le ministère saoudien des Affaires étrangères à effectuer une mise au point, en précisant que « des discussions sont en cours pour une reprise des relations consulaires entre les deux pays, car un dialogue est nécessaire à un certain point, au moins en ce qui concerne l'aspect humanitaire ». Cette réaction officielle immédiate montre que les autorités de Riyad veulent éviter une interprétation erronée de leur mouvement. Il est clair en effet qu'après le tremblement de terre qui a frappé la Turquie et la Syrie – et qui a amené l'Arabie Saoudite à envoyer dans ces deux pays une aide humanitaire – le rétablissement de services consulaires permettra de faciliter l'assistance aux victimes.

Mais il est inévitable qu'après l'annonce récente d'un rétablissement prochain des relations diplomatiques entre Riyad et Téhéran, certains aient voulu voir dans le geste saoudien envers Damas la confirmation d'un mouvement politique général d'apaisement des tensions au Moyen Orient. Et cela d'autant plus que le ministre saoudien des Affaires étrangères avait déclaré le 19 février dernier « qu'un consensus émergeait entre pays arabes pour estimer que

REGARD D'EXPERTE

Influence, gloire et opulence : la fin de l'âge d'or a-t-elle (enfin) sonné ?

Par Sarah Boufatis



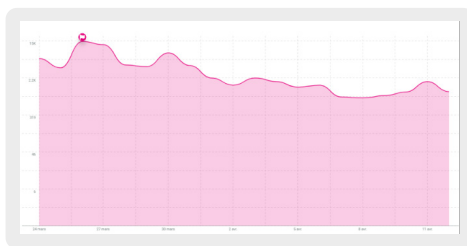
Après trois années de classe préparatoire littéraire, Sarah Boufatis obtient un Master en Communication et Relations Médias à l'EFAP - Paris durant lequel elle a étudié les relations presse, les stratégies et mécanismes d'influence ainsi que la communication de crise.

« Face aux préjugés, aux fantasmes et aux incompréhensions, nous créateurs de contenu, tenions à vous dire qui nous sommes. » Voilà les premiers mots de la tribune signée par une centaine de créateurs de contenu, publiée à quelques jours du vote de la loi sur la régulation de l'influence, visant à encadrer le secteur. Entre craintes de voir « leur modèle se casser » et de voir naître des amalgames entre influenceurs et « influvoeurs », le papier n'a pas tardé à faire polémique dans la sphère médiatique et sur la toile. En faisant de l'influence un outil de persuasion, le serpent ne vient-il pas de se mordre la queue ?

La tribune : un levier d'influence incontournable pour le meilleur et pour le pire

La tribune, publiée dans le Journal du Dimanche (JDD), a rencontré un fort intérêt aussi bien dans la presse que sur les réseaux sociaux, avec près de 70k mentions sur le sujet depuis le 25 mars (toutes plateformes confondues, en France - source : Talkwalker).

Sur le mot-clé « influenceurs », le nuage de mots ci-dessous, échantillon représentatif des mentions les plus virulentes dans la sphère digitale, montre une exploitation accrue des termes de la tribune du JDD. On peut y lire les termes :



« réseaux », « loi », « arnaques », « argent », ou encore « modèle ».

Cet outil de persuasion peut en effet se révéler efficace pour faire peser la balance de l'opinion publique et politique de son côté, à condition d'être bien réceptionné par ses lecteurs.



Une erreur de casting ?

Plusieurs pointures du monde de l'influence ont ainsi pris part à ce projet, avant de se rétracter : Squeezeie, Cyprien, Seb, Gotaga, Dr Nozman, l'ancienne Miss France Camille Cerf ou encore Enjoy Phoenix. Dans un tweet, le plus célèbre des Youtubers français, Squeezeie a d'ailleurs fait son *mea culpa* : « J'ai fait l'erreur de donner mon accord pour que mon nom apparaisse dans une tribune très maladroite, que je n'ai même pas lue avant publication », a-t-il déclaré. « On m'a présenté cette tribune comme un moyen de nous défendre devant les lois trop extrêmes, qui auraient pu pénaliser à tort les honnêtes créateurs de contenu ».



Un texte qui a fait plusieurs millions de vues, plus de 6k retweets et 103,9k likes. Selon lui, des signataires seraient en réalité eux-mêmes à l'origine du problème, citant, entre autres, les dérives liées à la promotion de la chirurgie esthétique ou encore des jeux d'argent. L'escalade continue avec de nouvelles prises de parole d'autres créateurs de contenu pour expliquer leur désistement : « Je n'ai jamais signé un truc du genre et je pense que c'est la même chose pour au moins 90 % de la liste », plaide le streamer français Gotaga, spécialisé dans l'e-sport et le jeu vidéo, après avoir été interpellé par un internaute sur Twitter.

De nombreux internautes mettent en effet en cause les comportements problématiques des influenceurs et accusent les signataires de refuser tout cadre légal. « Arnaques, contrefaçons, pratiques commerciales douteuses, certains ont fait croire ces derniers mois qu'ils étaient représentatifs

de notre secteur alors qu'ils ne représentent qu'une minorité », peut-on notamment lire dans la tribune.

L'influenceur influencé ?

La crise de confiance dans le monde de l'influence ne date pas d'hier. Les polémiques autour des « influvoleurs », du manque de transparence et de cadre législatif autour de leurs pratiques ne cessent de se multiplier dans la sphère digitale en particulier. Ce phénomène d'indignation à l'égard des influenceurs est notamment porté par l'un de leurs détracteurs, le rappeur Booba, qui s'est donné pour mission de les « démasquer » en commençant par Shauna Events, l'une des agences d'influenceurs les plus importantes en France dirigée par Magali Berdah.

Mais cette crise de confiance commence également à colorer le cœur même de l'influence. Les influenceurs signataires auraient donné aveuglément leur accord pour voir leur nom apparaître sur la tribune, sur les conseils de leur agent respectif.

« Me concernant, partage le Youtubeur et streamer Henry Tran, je n'ai rien signé. On m'a simplement demandé mon accord de principe d'appuyer un texte dans l'éventualité où des sanctions juridiques pénaliseraient sans distinction les arnaqueurs du web et les créateurs de contenu. Cet accord de principe je l'ai effectivement donné mais en pensant qu'on m'enverrait un document plus complet, comportant les tenants et les aboutissants du projet, à lire et à signer. Malheureusement, il semblerait que non. »



« On a tous signé un texte avec deux ou trois échanges WhatsApp, ce qui est la honte pour nous », a affirmé Seb, vidéaste, invité sur France Inter.

Le texte, rédigé par l'Union des Métiers de l'Influence et des Créateurs de Contenu (Umicc), aurait pourtant bien été transmis soit aux créateurs de contenus, soit à leurs agences, selon une source proche du dossier. Qu'il s'agisse d'une faute des agences ou d'un manquement des influenceurs, les internautes ont mis le doigt sur les limites du secteur et ses zones d'ombre encore trop nombreuses en France.

Une rhétorique de la persuasion

De l'autre côté du tableau, le gouvernement s'est aussi exprimé sur les réseaux sociaux en jouant la carte de la persuasion et de la proximité avec les internautes. Olivier Véran, ministre chargé du renouveau démocratique et porte-parole du gouvernement, a ainsi publié une vidéo sur son compte TikTok (46,2k abonnés) intitulée : « Du nouveau pour les influenceurs ». Une communication pas si anodine que cela, puisque chaque jour, 7 millions de Français se rendent sur le 3e réseau social le plus visité de France (Médiamétrie), dont 3,4 millions de 15-24, soit la tranche d'âge la plus connectée au monde de l'influence.



« Est-ce que c'est bon pour vous ? », lance-t-il en souriant à sa communauté. Le porte-parole du gouvernement use ici d'une question rhétorique pour susciter l'adhésion de son auditoire qu'il tend à rassurer. Il met d'ailleurs de côté le langage soutenu pour laisser place à un langage familier, truffé d'expressions et de termes de la vie courante tels

que : « On ne met pas tout le monde dans le même panier » ou encore « le mauvais influenceur, celui qui va tout bidouiller ». Un lexique de la proximité qui a suscité des milliers d'engagements sur la toile puisque la vidéo a généré 62,7k likes et plus de 2k commentaires.

Alors qu'un tiers des Français suit au moins un créateur de contenu et même 63 % des 18-25 ans, rappelle la tribune, le monde de l'influence pourrait voir de plus en plus ses contours se durcir en vue de protéger le consommateur ●



À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.